

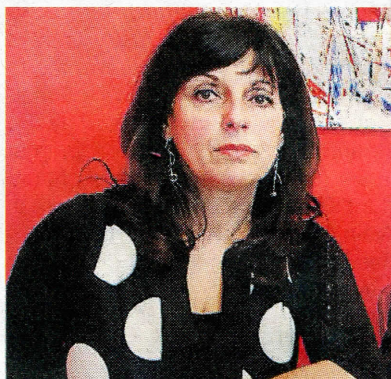
Ghislaine Duret redevient fonctionnaire

La révocation de l'ex-directrice de maison de retraite est annulée, et sa maladie reconnue d'origine professionnelle par le tribunal.

Les décisions, mises en délibéré début janvier, viennent de tomber. Et Ghislaine Duret obtient en grande partie gain de cause. L'ex-directrice de l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Trémentines, Ghislaine Duret, avait déposé plusieurs recours auprès du tribunal administratif (TA) de Nantes, dans l'affaire qui l'oppose à la communauté d'agglomération du Choletais (CAC), présidée par Gilles Bourdouleix.

Une des décisions les plus attendues concerne sa révocation, datant du 31 juillet 2014. Le juge a décidé de l'annuler. Il a ainsi donné raison au rapporteur public, qui évoquait **« un conflit personnel plus que fonctionnel, qui ne justifie pas une telle disproportion entre les actes reprochés et la sanction de révocation prononcée »** (*Ouest-France* du 13 janvier). Cette décision signifie donc que Ghislaine Duret retrouve son statut de fonctionnaire.

Une autre décision en faveur de l'ancienne directrice de la maison de retraite de Trémentines concerne la reconnaissance de l'origine professionnelle de sa maladie, et par extension, de sa souffrance au travail. La CAC avait refusé d'établir le lien entre son état dépressif et son environnement de travail. Et ce, malgré les certificats médicaux l'attestant et l'avis favorable de la commission de réforme du département, saisie



Ghislaine Duret retrouve son statut de fonctionnaire.

après le refus de la CAC. Lors de l'audience de janvier, l'avocat de la collectivité avait même estimé que **« son état de santé [était] dû à son propre comportement »**.

Les décisions du TA entraînent une autre conséquence pour la CAC. Celle-ci devra reverser à Ghislaine Duret les salaires non perçus depuis le 24 septembre 2013. Une injonction de payer non suspensive, même si la CAC faisait appel.

Le tribunal a cependant débouté l'ex-directrice de sa demande d'annulation concernant son exclusion de six mois, dont trois avec sursis. Cette dernière avait été prononcée par la CAC en juin 2013. La création d'un comité de soutien à Mme Duret s'en était suivie.